



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CUNICULICULTURE

## Chartre des clubs de races

### ANNEXE A du Règlement intérieur de la F.F.C.

#### Préambule :

La meilleure façon de préserver et de développer les races passe par l'action dynamique de clubs spécifiques, rassemblant autour d'une même race, des éleveurs passionnés.

La F.F.C. est depuis sa création, consciente de cet intérêt à favoriser, et continue à le faire aujourd'hui, la création de clubs de races.

Pour apporter plus de clarté dans la gestion des relations entre les clubs de races et la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards, la F.F.C. a établi une Charte des Clubs de Races ayant pour objectifs de préciser les règles fondamentales :

- ⇒ Régissant les relations entre les Clubs de races reconnus officiellement, la F.F.C. et sa Commission Technique et des Standards.
- ⇒ Définissant les attentes de la F.F.C. envers les Clubs de races (leurs devoirs).
- ⇒ Énonçant les engagements de la F.F.C. par rapport aux Clubs de races (leurs droits).

#### **RELATIONS ENTRE LES CLUBS DE RACES, LA F.F.C. ET SA COMMISSION TECHNIQUE ET DES STANDARDS.**

Pour bien cerner l'intérêt global de ce document, mettons à plat ces deux questions fondamentales :

- ❖ Qu'est-ce qui est important pour les races ?
- ❖ Qu'est-ce qui est important pour la F.F.C. et sa commission Technique et des Standards ?

**Pour les races ;** leur sauvegarde, maintien, développement, valorisation, une gestion responsable de leur évolution, une orientation de sélection maîtrisée et unique sur le plan national (fondement de l'intérêt des Standards, un maximum d'éleveurs regroupés au sein d'entités connues.

**Pour la F.F.C. la Commission Technique et des Standards ;** Bien cadrer l'évolution des races en tenant compte de leur histoire et spécificités. Assurer ainsi la meilleure orientation de sélection pour chacune. Celle-ci doit être unique pour chaque race. De posséder des relations privilégiées avec les éleveurs, acteurs de la vie des races, regroupés au sein des clubs de races. Naturellement le lien entre les races et la Commission Technique sont pour chaque race, les Clubs spécifiques. L'important est alors d'assurer pour chacune des races une liaison exclusive entre

les différents acteurs de la gestion des races, permettant ainsi un travail efficace et de favoriser une orientation unique.

### **A aujourd'hui, comment sont organisées les relations entre les Clubs de races et la Commission Technique et des Standards ?**

Un seul club par race est reconnu officiellement par la F.F.C. C'est la situation idéale permettant de regrouper des éleveurs passionnés autour d'une même race.

Cette règle est appliquée depuis la création de la Fédération en 1961.

Cette position a été confirmée par vote lors des réunions du Conseil d'Administration de la F.F.C. du

13 août 1995 à UFFHOLTZ

07 octobre 2006 à PARIS

En cas de création d'un second club autour d'une même race, seul est reconnu le club créé en premier (antériorité).

Cette position n'est cependant en rien figée, car il est évident que si un club venait à être défaillant ou n'adhérait plus à la F.F.C., le Conseil d'Administration serait en droit de reconnaître un nouveau club et même à inciter à la création d'un nouveau club.

La reconnaissance officielle de la F.F.C. ne doit pas se borner à la seule existence des clubs. L'obtention et le maintien de cette reconnaissance officielle doit surtout passer par la mise en application par les clubs de races, d'actions continues propices à la vie des races et au maintien de la diversité génétique de l'espèce lapin. Ce sont les :

### **ATTENTES DE LA F.F.C. ENVERS LES CLUBS DE RACES - LEURS DEVOIRS.**

Trois aspects :

#### ☛ Gestion des races

Utilisation d'un registre des identifications.

Participation aux actions de sauvegarde et de conservation de la diversité génétique.

Développement de livres généalogiques.

Participation aux actions de valorisation des races, programmes zootechniques, concours agricoles .....

Mise au point de programme de sélection intra-race pour notamment éviter au maximum le recours intempestif à des croisements avec d'autres races.

Répertorier les éleveurs et assurer la mise à jour.

#### ☛ Application des bonnes pratiques sanitaires

Mise en œuvre des impératifs sanitaires en vigueur.

Respect du bien-être des animaux d'élevage.

Respect de l'identification déterminée par la F.F.C..

#### ☛ Mise en œuvre des règlements organisant notre activité

⇒ Respect des règlements généraux (S.C.A.F.) et

spécifiques (F.F.C.) ; juges, cartes de jugement, cages ..... notamment dans le cadre des championnats et coupes de France et les divers concours ou rencontres régionaux.

⇒ Championnats de France - Coupes de France - Concours ou Rencontres régionaux.

Les championnats de France reconnus par la F.F.C. sont ceux et eux seuls, qui sont organisés par les associations spécifiques d'une race déterminée ou d'un groupe de races adhérant à la F.F.C.. Chaque année une demande de patronage « Championnat de France » devra être adressée à la F.F.C. par le club. La F.F.C. publiera dans son bulletin les dates et lieu de chaque Championnat de France et accordera une récompense spécifique pour cette manifestation. Pour bénéficier du parrainage «Championnat de France », le dit championnat devra être ouvert à tous les éleveurs de la race ou des races patronnées par le club, dont les animaux pourront concourir pour les titres mis en compétition. Par contre, les récompenses accordées par le club pourront n'être réservées qu'à ses seuls membres. Les Clubs pourront organiser des Rencontres régionales ou interrégionales dont ils définiront précisément les modalités. Pour éviter toutes éventuelles confusions, il est décidé de réserver le mot « championnat » pour le seul « Championnat de France » et d'utiliser le mot « Rencontre » ou « Concours » pour les manifestations régionales ou interrégionales patronnées par les Clubs. Ceux-ci peuvent également organiser de façon interne une « Coupe de France » à l'usage exclusif de leurs membres à jour de cotisation.

⇒ Conditions d'attribution du titre de Champion de France.

Pour ne pas dévaluer le titre de Champion de France, il importe qu'il soit attribué dans des conditions précises :

☞ Attribution des titres de « Champion de France » qu'à des sujets possédant des identifications homologuées par la F.F.C.

☞ L'enregistrement et l'officialisation des titres de « Champion de France » par la F.F.C. est assujéti à la présentation par les Clubs de races d'une déclaration des résultats certifiant que les identifications des lauréats sont celles homologuées par la F.F.C..

Les déclarations des résultats des « Championnats de France » des Clubs de races déclencheront leur parution sur le site de la F.F.C. et s'accompagneront de remise par la Fédération de diplômes officiels de « Champion de France ».

☞ Un minimum de sujets et d'éleveurs concourant pour pouvoir décerner les titres de « Champion de France ».

Par sexe (mâle ou femelle), 15 sujets et 3 éleveurs minimum.

Si les quotas de 15 sujets mâles et 15 sujets femelles ne sont pas atteints, un titre de « Champion de France » peut être décerné dans la mesure de la présence de 20 sujets minimum (mâles et femelles confondus) et 4 éleveurs.

Le regroupement de races et/ou de variétés à faible effectif peut être effectué pour faciliter l'attribution des titres de « Champion de France »

⇒ Participation à la Nationale F.F.C.

Lors de cette manifestation, hormis les Clubs qui le souhaitent, la F.F.C. ne suscite pas le déroulement de Championnats de France, Coupes de France, Rencontres ou Concours régionaux.

L'organisation de ces différentes compétitions est totalement laissée au libre choix des Clubs de races.

Cependant les Nationales FFC, doivent être la vitrine de l'élevage cunicole français et le lieu de rencontre d'un maximum d'éleveurs. Dans cette optique, il est demandé aux Clubs de races de soutenir activement les Nationales F.F.C. et d'inciter leurs éleveurs à y participer massivement.

En fonction des races dont ils sont responsables, il est fixé un niveau minimum de sujets présents. Ce seuil «plancher» se situe à 65% du niveau de participation du dernier Championnat de France.

Pour soutenir la participation des Clubs de races ; il leur est octroyée une subvention. Cette aide est déclenchée à partir d'une participation atteignant au minimum, pour les races les concernant, le niveau «plancher» et est déterminée en fonction du nombre total de sujets réellement présents lors de la Nationale.

Le montant total des subventions est fixé par la Conseil d'Administration de la F.F.C. avant chaque Nationale F.F.C.

Le développement des différentes actions ci-dessus énumérées doit être accompagné et soutenu par la F.F.C. Ce sont les :

### **ENGAGEMENTS DE LA F.F.C. PAR RAPPORT AUX CLUBS DE RACES - LEURS DROITS.**

La F.F.C. est garante de la reconnaissance officielle des clubs.

La Fédération représente les clubs de races auprès des pouvoirs publics.

La F.F.C. se doit de soutenir les clubs de races dans leur actions de sauvegarde et de valorisation des races, notamment en leur apportant, dans la mesure du possible, une aide à l'élaboration des différents enregistrements développés ou un soutien financier.

Dans le même esprit, la Fédération participe en collaboration avec les clubs de races, à la réalisation de dépliant de présentation des races. Ces actions de communication permettent de valoriser les races.

Elle renforce le titre de Champion de France, en mettant à disposition des clubs, des diplômes officiels et en assurant une large diffusion des résultats des divers championnats organisés par les clubs de races.

### **AGRÉMENT DES CLUBS DE RACES**

L'obtention de l'agrément de la F.F.C. par les Clubs de races est liée à leur engagement envers leurs devoirs.

Le maintien de l'agrément est assujetti au respect de leur engagement.

En cas de manquement et selon leur importance, le Conseil d'Administration de la F.F.C. est en droit de prendre des décisions disciplinaires allant du rappel aux règles jusqu'à la suppression de l'agrément en passant par une suspension temporaire plus ou moins longue.